

Comprendre et lire ma facture d'électricité ?

Réponse : On vous accompagne.

Références

Ces références sont uniques à votre compteur électrique et votre contrat Enercoop. **Pensez à vous en munir pour tous vos échanges avec votre coopérative.**

Vous trouverez ici la puissance et l'option tarifaire souscrites.

Contact

Vous disposez chez Enercoop d'un contact dédié et différencié selon votre catégorie (particulier, professionnel ou collectivité locale). **Référez-vous à votre facture pour connaître le vôtre.**

Règlement

Règlement par chèque ou espèces :
Vous devez joindre obligatoirement ce talon à votre envoi.
Règlement par virement bancaire :
Merci d'indiquer l'une de ces références sur votre ordre de virement.



VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ 31 MARS 2017
N°BB049-FR/GL0000424815

Adressée par voie électronique
Facture de consommation

Enercoop - Service Client

BIOCOOP
1 RUE DE PARIS
75001 PARIS

Vos références utiles

Titulaire du contrat :
BIOCOOP
Courriel :
biocoop@outlook.fr
Référence client :
F/P14001681

Référence point de livraison (PDL) :
12148480460809
Lieu de consommation :
1 rue de Paris, 75001 Paris
Puissance souscrite :
12 kVA
Structure tarifaire :
Heures Pleines / Heures Creuses

Pour répondre à vos questions

Service client Enercoop
16-18 Quai de la Loire
75019 PARIS
01 81 80 23 88 (prix appel local)
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(hors jours fériés)
service-client.pro@enercoop.org
www.enercoop.fr

Une panne du réseau électrique ?

Enedis (anciennement ERDF)
09 726 750 71
Appel non surtaxé

Pour tout savoir sur vos démarches, vos droits, les économies d'énergies possibles, contactez le service d'information des pouvoirs publics :

Énergie-Info
0 800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe)
www.energie-info.fr

Synthèse de votre facture (détaillée au verso)

Mois de livraison concerné : février/mars 2017

Consommation	143,76€
Abonnement	32,22€
Prestations / services	0,00€
Taxes / contributions	24,63€

Total hors TVA	200,61€
Total TVA	34,35€

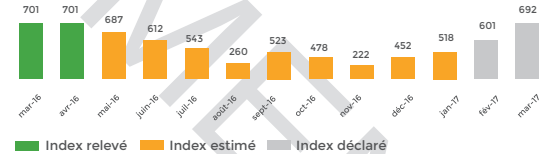
Total TTC	234,96€
Acomptes déjà versés TTC	-60,00€

Montant prélevé
le 08/04/2016

174,96€

Date limite de paiement : 23/04/2017

Historique de votre consommation (en kWh)



Vos prochaines étapes

Votre prochaine facture vous sera adressée le : **30/05/2017**
Votre prochain relevé de compteur est planifié pour le : **31/12/2017**

Comment être facturé sur vos consommations réelles ?

Pour une facturation basée sur vos consommations réelles, réalisez vous-même le relevé de votre index sur votre compteur et saisissez ces valeurs sur votre **espace en ligne** accessible depuis enercoop.fr.
Délai de transmission des index : entre le **28/04/2017** et le **30/05/2017**

Conseils malins pour maîtriser votre énergie

Vous retrouvez les **solutions** proposées par **Enercoop** pour vous aider à **réduire votre consommation** d'électricité sur : enercoop.fr, rubrique : **la maîtrise de l'énergie**

Talon de règlement

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte suivant :

Montant : 170,28 euros
Date : 08/04/2016
Banque : BNP PARIBAS ASSAS
BIC : XXXXXXXX
IBAN : FRXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Titulaire : DUPONT Marie
Référence Unique du Mandat : FRXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Référence de facture : N°BB049-FR/
GL0000424815
Référence Client : F/P14001681



Relève d'index

Index relevé

Observation de votre compteur réalisée par l'opérateur de réseau Enedis. Cette relève est réalisée 2 fois par an.
➊ Vous trouverez ici la date prévue de votre prochaine relève de compteur.

Index estimé

Estimation de votre consommation d'électricité réalisée par Enedis entre deux relèves, si vous n'avez pas déclaré vous-même d'index. Il est réalisé sur la base d'une moyenne de vos consommations passées, ou de projections pour les mises en service.

Index déclaré

Relève de compteur que vous réalisez vous-même et que vous nous transmettez via votre espace client. Cela permet une facturation au plus près de votre consommation réelle et évite d'éventuels écarts et régularisations dus aux index estimés.
➋ Vous trouverez ici les informations et la période pour procéder à cette opération.

Retrouvez plus d'informations sur les compteurs électriques et index en consultant la rubrique :
« Comment effectuer la relève de mon compteur ? » de notre FAQ en ligne : <http://www.enercoop.fr/faq>

Consommation

Votre consommation d'électricité en kWh correspond à la différence entre votre nouvel index ❶ et le précédent ❷. Elle vous est facturée pour les derniers mois écoulés.

Abonnement

Vous payez votre abonnement à l'avance, en fonction de la périodicité de votre facturation (1 ou 2 mois).

Taxes et contributions

Vous trouverez ici les taxes et contributions réglementaires qui s'imposent à l'ensemble des fournisseurs d'électricité. Pour davantage d'explications sur ces taxes, rendez-vous sur : <https://frama.link/taxes>

Bilan carbone

Pour en savoir plus sur les méthodes de calcul derrière ces chiffres, rendez-vous sur : <https://frama.link/calculCO2>

→ Votre facture en détail

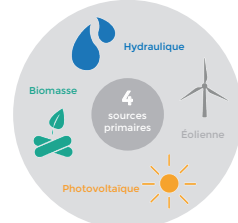
Offre : 100 % renouvelable Type de contrat : Contrat C5 Professionnel 12 kVA DT Référence de compteur : N°084 - Compteur électricité électronique

Consommation	Index au	Index au	Mode	Consommation	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA Incluse
Période du 01/02/2017 au 31/03/2017								
- Consommation Heures Pleines	5319	6112	Relevé	793 kWh	0,11186 €/kWh	88,17€	20%	105,80€
- Consommation Heures Creuses	5122	5622	Relevé	500 kWh	0,11186 €/kWh	55,99€	20%	66,71€
- Mécanisme de capacité Heures Pleines				793 kWh	x.xx €/kWh	x.xx€	20%	0,00€
- Mécanisme de capacité Heures Creuses				500 kWh	x.xx €/kWh	x.xx€	20%	0,00€
						143,76€		172,51€
Abonnement d'électricité								
Abonnement Enercoop	du 01/02/2017 au 31/03/2017			60 jours	0,537€/jour	32,22€	5,5%	33,99€
						32,22€		33,99€
Services, prestations Enedis, frais Enercoop								
Mensualisation	du 01/02/2017 au 31/03/2017			1		0,00€		OFFERT 0,00€
Contributions, taxes locales, tarif d'acheminement								
Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE)				1293 kWh	2,25%	3,9€	20%	4,68€
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)				60 jours	27,04%	7,51€	5,5%	7,93€
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)				1293 kWh	0,6%	8,63€	20%	10,35€
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE)				1293 kWh	0,319%	4,59€	20%	5,50€
						24,63€		28,46€
TOTAL TTC								234,96€

Synthèse de votre facture	Abonnement, services, consommation	+	Taxes, contributions, TVA	-	Acomptes déjà versés	Montant à régler
	175,98€		59,98€		60,00€	174,96€

→ 100 % renouvelable

Enercoop vous garantit une production d'électricité issue d'énergies 100 % renouvelables en contrats directs avec les producteurs



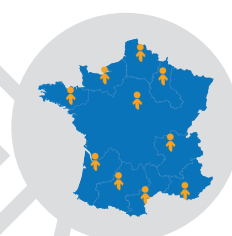
→ 100 % coopératif

Enercoop est une coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Deux tiers de ses clients en sont sociétaires



→ 100 % local

Le réseau Enercoop est composé de 10 coopératives qui couvrent l'ensemble du territoire*, au plus près des projets durables et citoyens de vos régions



*Hors entreprises locales de distribution
L'estimation des émissions de GES résultant de la production d'électricité à partir de la totalité des sources d'énergie fournies par Enercoop en 2016: 7,0 g CO₂e/kWh⁽¹⁾ et pour le transport et la distribution de 5,5 g CO₂e/kWh.
(1) Calcul selon méthode suivant le décret n° 2016-944 du 11 juillet 2016.

→ Informations diverses

- Il est possible d'agir pour réduire votre consommation électrique. Consultez le site : www.adama.fr
- Plus d'informations sur les effets positifs des énergies renouvelables sur l'environnement : www.enercoop.fr
- Les tarifs d'Enercoop sont non-réglementés.
- Les prix TTC comprennent les taxes locales dépendant des départements et des municipalités, la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) et la TVA.
- Tout retard de paiement entraîne l'application de frais de pénalité prévus aux conditions générales de vente (Particuliers : une pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité ne puisse être inférieure à 7,50€ TTC). Aucun escompte pour paiement anticipé.
- Remboursement en votre faveur en cas de trop-perçu d'Enercoop : conformément à l'arrêté du 18/04/2012 relatif aux factures d'électricité, les remboursements < 25 € pour les particuliers sont reportés sur la facture suivante (y compris sur la facture de régularisation de mensualisation), sauf demande expresse de remboursement. Les remboursements au-delà de ce montant sont effectués dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du client.
- En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Enercoop n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : en vous connectant au site www.energie-mediateur.fr, par courrier à l'adresse : Médiateur national de l'énergie, Libre réponse n°59252, 75443 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse suivante : infoconseil@energie-mediateur.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Document à conserver 5 ans

Facture type « monosite »

i Mécanisme de capacités

Vous trouverez ici pour la première fois sur votre facture le mécanisme de capacité. Instauré par l'État et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017, il vise à limiter les risques de coupure de courant durant les périodes de pointe hivernale. Comme déjà évoqué dans plusieurs communications, son coût vous sera appliqué sur votre prochaine facture. Pour en savoir plus sur ce mécanisme : <https://frama.link/capacites>